

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 30 avril 2004  
(convocation du 19 avril 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)  
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain  
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie  
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max  
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique  
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia  
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André  
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette  
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)  
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bègles - Organisation de la Fête de la Morue du 4 au 6 juin 2004 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique de redynamisation de l'économie locale, la Ville de Bègles a souhaité initier des actions de promotion destinées à mettre en valeur les activités traditionnelles liées au séchage et à la transformation de la morue et au patrimoine, tout en revitalisant l'attractivité du tissu commercial : ainsi, a été créée en 1996 La Fête de la Morue.

Fondée sur une identité locale forte, cette manifestation est devenue au fil des ans un rendez-vous festif au succès croissant pour l'agglomération bordelaise. Ses retombées sur l'économie et le commerce local sont importantes.

Ainsi, l'édition 2003 a réuni plus de 60 000 visiteurs et 12 000 repas ont été servis sur les trois jours. L'édition 2004 de la Fête de la Morue se déroulera du 4 au 6 juin et 65 000 participants y sont attendus. Les Caraïbes seront à l'honneur, et plus spécialement les Antilles, avec des expositions, du folklore et des animations spécifiques à cette région.

Ce grand rendez-vous gastronomique intègre tous les restaurants de Bègles et de Bordeaux-Sud qui souhaitent s'impliquer dans l'élan économique que représente cette opération. Le Village de la Morue s'étendra dans le centre-ville de Bègles et présentera de nombreuses animations, expositions et concerts.

Un colloque scientifique permettra au grand public de se familiariser avec l'environnement de la morue, et sera plus spécifiquement orienté vers la découverte des fonds marins de la Mer des Caraïbes tout en développant les problèmes liés à l'exploitation et à la prévention de ces fonds.

La Fête de la Morue présente un intérêt économique pour de nombreux acteurs, car son concept qui reposait en 1996 sur le principe de relancer les activités de transformation après séchage de la morue a permis de conforter et développer ces entreprises qui avaient connu de grosses baisses d'activités.

Parallèlement, les transporteurs et commerces de poissons ont vu leurs activités se développer en amont et en aval de la manifestation, de même que la quarantaine de

restaurants qui s'y associent. Autour de cette manifestation s'est créée une vraie dynamique commerciale qui dépasse le cadre des entreprises de restauration.

De plus les retombées touristiques ne sont pas négligeables, cette manifestation attirant, au fil du temps, la population de l'agglomération bordelaise mais aussi des départements voisins.

Pour l'édition 2004, notre établissement public est sollicité à hauteur de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel s'élevant à 309 725 € T.T.C. répartis comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ T.T.C</b>
<b><u>Organisation générale</u></b>	<b>108 725</b>	Inscriptions traiteurs	2 000
Frais de personnel	77 000	Inscriptions restaurateurs	1 500
Sécurité	12 500	Sponsors – communication	73 300
Assurances	1 525	Partenaires	75 000
Alimentation	13 630	<b><u>Subventions</u></b>	
Accueil et information	1 070	Conseil Régional	30 000
Colloque – atelier multimedia	3 000	Conseil Général	6 000
		Communauté Urbaine	20 000
<b><u>Animations</u></b>	<b>35 000</b>	Ville de Bègles	157 925
Animations musicales	18 200		
Animations culturelles	13 800		
<b><u>Organisation technique</u></b>	<b>126 000</b>		
Impôts et taxes	3 000		
Régie technique	14 000		
Matériel technique	29 000		
Partenariat matériel	65 000		
Locations	15 500		
Contrôle technique	2 500		
<b><u>Communication</u></b>	<b>40 000</b>		
Communication	40 000		
<b>TOTAL</b>	<b>309 725</b>	<b>TOTAL</b>	<b>309 725</b>

La Communauté Urbaine soutient financièrement l'organisation de cette manifestation depuis plusieurs années et alloue depuis 2001 à la Ville de Bègles une subvention d'un montant de 18 295 €.

Dans ces conditions, il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, compte tenu des retombées de cette manifestation tant sur le plan économique qu'en terme de promotion et d'image pour l'agglomération bordelaise, de reconduire notre participation et, en conséquence, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 295 € à la Ville de Bègles pour l'organisation de la Fête de la Morue se déroulant du 4 au 6 juin 2004,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 65734, fonction 92 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 JUIN 2004**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

